



FICHE INSCRIPTION ECOLE DE RUGBY 2012/2013

Nom : **Prénom** :
Sexe : Masculin[] Féminin[]
Date de Naissance :
Lieu de Naissance : **Code Postal** :

EQUIPEMENT :

Taille maillot : **Taille short** : **Pointure** :

REPRESENTANT LEGAL :

Nom : **Prénom** :
Adresse :
Code Postal : **Ville** :
Numéro Sécurité Sociale :
Téléphone Domicile :
Téléphone portable père :
Téléphone portable mère :
Téléphone travail :
Liste rouge : oui[] non[]
Adresse Mail :

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise le Rugby Club du Pays de Fayence à utiliser photos et vidéos de mon enfant pour son site internet
ses brochures et publications municipales : oui[] non[]
Adresse du site internet : rugbypaysdefayence.fr

AUTORISATION CNIL :

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des membres affiliés à la fédération et à la gestion des licences. A ce titre le site a fait l'objet d'une déclaration réglementaire à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Si vous choisissez NON les informations ne pourront être utilisées à des fins commerciales, associatives et humaines.



AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné (nom, prénom, qualité)

En cas d'accident de (nom, prénom du licencié)

Autorise par la présente :

-le responsable de l'association, du comité où de la FFR :

-à prendre toute mesure utile et notamment à demander son admission en établissement de soins.

A reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents où du responsable légal du mineur.

Fait à :

Le :

Signature :

COORDONNEES DE LA PERSONNE A JOINDRE

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Coordonnées médecin traitant :



REGLEMENT INTERIEUR

La pratique d'un sport collectif, l'adhésion à une association, nécessitent de connaître et respecter certaines règles. Même si elles relèvent toutes de bon sens, il est important de les rappeler et de s'assurer de l'engagement de chacun à les respecter.

ENGAGEMENT DU RUGBY CLUB DU PAYS DE FAYENCE

Le club mettra tout en œuvre pour que le licencié ait :

- Des heures et des lieux d'entraînement convenables
- Des entraînements réguliers
- Un lieu de vie convivial
- Un suivi personnalisé
- Une tenue de match et du matériel de sport
- Une information rapide et mise à jour sur tous les événements le concernant
- Des déplacements extérieurs collectifs dans la mesure du possible

ENGAGEMENT DU LICENCIÉ

Le licencié s'engage à :

- S'entraîner régulièrement et à participer à toutes les compétitions correspondantes à sa catégorie (les absences récurrentes ne favorisent pas la préparation physique du joueur et peuvent entraîner des blessures diverses).
- Arriver à l'heure aux entraînements et aux matchs et, en cas d'empêchement prévenir impérativement son éducateur ou un responsable du club.
- Avoir sa tenue de sport, effets de douche et recharge. **LE PORT DU PROTEGE DENT EST OBLIGATOIRE**
- S'interdire tout propos à caractère politique, religieux ou raciste.
- Avoir un langage et un comportement correct et respectueux envers toute personne.
- Prendre soin des installations sportives et du matériel.

En cas de manquement à ces règles, le club(éducateur et/ou membre du bureau) interviendra auprès du licencié et de son représentant légal afin de rétablir la situation. Le club s'octroie le droit de congédier le licencié qui persisterait à avoir un comportement contraire au présent règlement.

ENGAGEMENT DES PARENTS

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée d'un dirigeant ou d'un éducateur du club, que ce soit sur les lieux d'entraînements ou des matchs. Ils doivent impérativement se manifester auprès de l'éducateur ou du responsable présent, lorsque ils récupèrent leur enfant.

Les parents contribueront à une réalisation sportive sereine en :

- Motivant(raisonnablement.....) leur enfant.
- Lui donnant les moyens d'être présent à chaque événement
- L'accompagnant aux matchs le plus souvent possible
- Restant discrets et respectueux lors des entraînements et des manifestations sportives
- Ne prodiguant aucun conseil qui irait à l'encontre du travail de l'éducateur, ni en contestant ses choix ou sa décision
- Demandant à tout moment un entretien avec l'éducateur, le président du club ou un membre du bureau, s'ils le jugent nécessaire
- Fournissant à l'éducateur un certificat médical autorisant le licencié à reprendre le rugby après blessure.

Fait à

Le

Le Président

Le licencié

Le responsable légal



Rugby Club du Pays de Fayence

Communauté des Communes du Pays de Fayence

Le Grand Mas, quartier Saint Eloi

83440, FAYENCE



Secrétariat:

06 25 91 24 28

jeanine.tocquer@orange.fr